Image not found or type unknown

Abandon de paternité importante

Par **loulouw**, le **10/03/2014** à **00:44**

Bonjour à tous,
J'aimerais poser une question qui me tient très à cœur et malgré avoir fait beaucoup de recherches je n'ai pas réussi à trouver une réponse précise à ce problème.
Je n'ai que 15 ans et j'ai un copain du même âge que moi qui a de graves problèmes familiaux. Nous sommes vraiment soudés depuis longtemps et ça n'est pas près d'en finir. À seulement 15 ans il a déjà faillit bousiller sa vie plusieurs fois et depuis quelques années son père s'acharne sur lui à cause de diverses raisons. Ils se détestent, c'est vraiment choquant de voir à quel point. Son père ne respecte pas ses engagements et depuis quelques temps il veut se débarrasser de lui. C'est horrible sachant qu'il a deux frères et sœurs qui ont besoin de lui. Mon copain à peur qu'on ne puisse plus se voir, qu'il soit placé dans un foyer loin de moi. Sinon ça lui est presque égal de ne plus avoir de père. J'aimerais savoir ce qu'il risque de se passer sachant que son père a effectivement plusieurs bonnes raisons pour le jeter de la famille mais mon copain en a aussi. Je ne pensais pas qu'une telle chose pouvais être possible, je trouvais déjà horrible comment il traitait ce garçon mais ça .. En effet il serait peut être mieux qu'ils ne se voient plus mais il est mineur et ne pourras rien faire de sa vie pour le moment! Sa mère ne fait rien se particulier, elle s'en fiche, il me dit qu'elle aimerait le voir partir aussi mais je suis convaincue du contraire, en tout cas elle ne fais rien.
J'ai terriblement peur pour lui, il a peur aussi et nous ne savons pas quoi faire!

J'espère que ça n'a pas été trop confu pour que vous compreniez et pour que vous m'aidiez!
(Je m'excuse pour les éventuelles fautes d'orthographes.)
J'espère avoir des renseignements rapidement et utiles,

Je vous prie de bien vouloir me comprendre, et je vous remercie d'avance.

Par **karja**, le **17/03/2014** à **23:11**

Bonjour

Je ne suis pas juriste mais je vais raconter ce qui m'est arrivé.

Pendant 18 ans, j'ai été maltraité par ma mère, et je n'ai eu que très peu de contacts avec mon père ("grâce" à ma mère qui s'est efforcée de l'éloigner de moi).

Un jour, après une énième dispute violente, j'ai décidé d'aller à la police qui m'a conseillé de porter plainte contre ma mère, ce que je n'ai pas fait (c'est dur de porter plainte, psychologiquement parlant).
Devant mon refus, la police m'a amené chez un JAF (juge des affaires familiales) qui m'a proposé d'être placé en foyer, ce que j'ai accepté de mon plein gré.

Après avoir vu le juge, j'ai vu la structure qui allait me servir de foyer. C'était une association dépendant du conseil général de ma région, et dépendant de la "protection de l'enfance" (la DDASS).
Je les ai vus plusieurs fois (je me souviens très bien, la première fois, ils m'avaient invité au resto pour qu'on discute de mon futur chez eux), j'ai été amené à signer un contrat afin de mettre sur papier ce qu'ils allaient me proposer et les objectifs de vie que je devais me fixer en échange. On a aussi désigné un "éducateur référent" (un peu comme un "prof principal", si vous voulez), c'est-à-dire une personne qui s'occupe spécialement de notre situation quand on est en foyer et qui nous voit régulièrement (bien que les autres éducateurs peuvent aussi venir nous voir).

J'ai été placé en foyer, oui. On peut être placé en foyer jusqu'à 21 ans.
Dans les faits, j'ai vécu en collocation avec deux filles, puis trois, dans un appartement dans le centre-ville de ma ville.
Ensuite, j'ai été en FJT (foyer de jeunes travailleurs - mais je travaillais pas, hein, c'était juste un lieu où vivre et qui était désigné par mon foyer afin de vivre d'une manière un peu plus "indépendante" tout en ayant un suivi avec mon éducateur référent), tout ceci avant que je quitte le foyer pour aller à l'université (avec bourse de 460€/mois - le maximum en raison de mon passage à la DDASS, + chambre en Cité U).

Durant mon séjour en foyer, j'avais droit à 100€/mois d'argent de poche, on m'aidait un peu pour payer des activités extra-sportives, on m'a même aidé à payer un PC portable car c'était important pour moi.
Les enfants qui le désiraient pouvaient aller chez leurs parents le week-end afin de ne pas perdre contact avec leur famille (moi j'étais trop en conflit avec ma mère, donc je restais le week-end à l'appartement, tout seul).

J'ai gardé les rares amis que j'avais avant, j'ai gardé ma scolarité, bref j'ai gardé ma vie d'avant, mais avec un lieu de vie plus sain. Je n'ai pas vécu de cassure avec mon entourage ou ce que je connaissais de ma vie d'avant. Je dis ça pour rassurer votre ami sur ce point, vu que c'est ce qui lui fait peur.

Je vous conseille donc d'aller par exemple :
- parler à des éducateurs spécialisés dans des foyers dans votre ville, et leur poser les questions que vous souhaitez afin de vous rassurer sur la vie quotidienne lors d'un placement en foyer, ou autres questions que vous jugeriez utiles.
Demandez à la police ou dans un planning familial de vous indiquer des adresses de foyers de la DDASS.
- Le planning familial de votre ville, quant à lui, peut aussi répondre à certaines de vos questions (il y a des assistantes sociales qui y travaillent et qui répondront à vos questions).
- Demandez à prendre rendez-vous pour voir un avocat gratuit dans votre ville. Cherchez sur google ("avocat gratuit" "votre ville" "permanence") et vous trouverez. Posez les questions que vous souhaitez à l'avocat, et demandez à votre ami de se faire aider pour créer un dossier, notamment avec des témoignages de voisins, amis, profs, pour expliquer les grosses

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés

difficultés familiales que votre ami subit.

Ainsi, vous pourrez demander un rendez-vous avec un JAF (juge des affaires familiales) dans le "tribunal d'instance" de votre ville (ou la ville la plus proche s'il n'y en a pas, mais ça m'étonnerait) -recherche google pour obtenir l'adresse- et exposer la situation au juge qui décidera avec votre accord et après avoir exposé vos raisons, un placement en foyer.

Je le répète, un placement en foyer, je l'ai vécu moi-même, n'est absolument pas synonyme de rupture d'avec sa vie passée.
On continue son même train de vie (plus ou moins, par exemple, interdiction d'inviter des copains dans l'appartement sans l'accord des éducateurs, obligation d'être à l'appartement à minuit sauf exception acceptée par l'éducateur - par ex. un anniversaire qui finit un peu tard, ce genre d'obligations bien normales étant donné que des parents "normaux" agissent de la même manière). On garde ses amis d'avant, ses activités d'avant. On peut même continuer à voir sa famille les week-end et pendant une partie des vacances si on le souhaite. Donc non, il n'y a pas de cassure d'avec sa vie d'avant, je peux en témoigner.
Le fait d'être séparé ainsi peut aussi être parfois bénéfique pour la famille qui prend ainsi du recul sur leur situation et peuvent éventuellement regarder les choses avec plus de calme. Ce n'est pas toujours le cas, bien entendu, mais ça arrive parfois dans certaines familles ayant un enfant placé à la DDASS.

Attention toutefois de ne pas faire n'importe quoi une fois qu'on aura été placé.
Je suis tombé dans un piège de ma mère qui, par de fausses promesses, m'a fait revenir à la maison et m'a encouragé à fuguer. Dès le lendemain de ma fugue, c'était à nouveau la guerre et adieu les belles promesses. J'ai eu beaucoup de chance d'avoir eu droit à une seconde chance de la part du foyer qui m'a repris (qui n'était pas content de ma fugue, évidemment) - et je n'ai pas laissé passer cette seconde chance, évidemment.

J'encourage votre ami à faire ce que je vous ai conseillé plus haut. Il est tout à fait normal d'avoir peur, et à votre âge, il y a tellement de choses que l'on ne sait pas, ou qu'à ses dépends.
Dites à votre ami que la simple demande d'information ne l'engage à rien. Ni d'aller parler à des éducateurs de la DDASS, ni d'aller voir un avocat gratuit. Mais dites-lui que c'est important qu'il commence à faire des démarches, ne serait-ce que des demandes d'information.

Je réalise bien qu'il est très difficile de quitter sa famille quand des gens (frères/soeurs) ont besoin de nous, mais certaines situations font que l'on est forcé de partir, ce qui n'exclut pas de maintenir le contact (comme je l'ai dit, les week-end et une partie des vacances scolaires, on peut revenir dans la maison familiale si on le souhaite).
Si ses frères et soeurs ont des problèmes eux aussi dans leur famille, alors peut-être qu'il faudra leur suggérer la même solution.
Si le problème est du au père pour causes de violences, alors il faut peut-être en parler à la mère, quitte à ce que ça finisse à la police. Si la mère s'en moque, alors la seule solution à mes yeux, c'est le foyer de la DDASS. Je ne vois pas quoi dire d'autre.

Si la situation est aussi grave que vous le dites, et notamment que ça dure depuis assez longtemps (genre depuis plusieurs mois et que ça se calme pas - et dans votre message, vous dites que ça fait plusieurs années, donc oui, c'est urgent), alors à mon avis, le placement est une bonne option.
Je ne l'ai personnellement jamais regretté. Mieux vaut vivre à l'écart de sa famille dans un

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés

environnement sain qu'avec sa famille dans une ambiance qui nous détruit.
Quant à vous, je vous encourage à soutenir votre ami, par exemple en l'encourageant à aller prendre des rendez-vous (voire à le faire à sa place s'il n'ose pas le faire lui-même mais en lui en parlant d'abord pour ne pas le prendre par surprise). Vous pouvez aussi aller ensemble à ces rendez-vous. C'est certes son combat, et c'est à lui de faire le principal, mais toute aide amicale est forcément la bienvenue dans ce genre de situation.

J'espère vous avoir un peu informé sur le sujet et je vous souhaite bonne chance.

Par **loulouw**, le **18/03/2014** à **19:26**

Bonjour,

Je souhaite tout d'abord vous remerciez de tout cœur pour cette réponse et pour la description très détaillée et pour le temps que vous avez pris pour cela, j'en suis très reconnaissante alors merci beaucoup!

Moi même je connais des personnes qui sont allées dans un foyer et connais les situations de vie pas aussi difficiles qu'on peut le penser. Mais mon copain ne veut pas aller en foyer, c'est hélas le problème. Il sait pourtant qu'il n'y a pas 36 milles solutions. Désespérée, je lui ai même proposé qu'il dorme chez moi pendant un temps, mais il ne voulait pas que je l'aide. Il a accepté mon offre après avoir insisté mais nous attendons d'abord de trouver une solution. J'arriverais peut être à le convaincre de faire des démarches mais nous sommes mineurs et sa mère lui refuse souvent le droit de sortir donc aller voir une personne pour des informations me paraît difficile, surtout que s'il demande à sa mère elle ne sera pas d'accord ou je ne sais pas quelle chose elle inventerait encore!

Nous habitons dans une grande ville et mes parents ne me laissent pas non plus vraiment sortir quand je le souhaites surtout que moi j'habite plus loin et je n'ai aucun moyen de transport à part la voiture pour y aller, et ce sont mes parents qui m'emmènent. Qu'il aille dans un foyer pour nous c'est très difficile, surtout car nous sommes toujours ensembles, dans le même établissement, dans les mêmes classes. Bien sur, pour son bien je le laisserais partir sans hésiter, mais lui ne se laissera pas faire.

Lui il ne demande rien, il veut juste qu'on le laisse tranquillement chez lui, il s'en "fou" de se faire maltraiter par son père, il me dit même qu'il est habitué. Nous avons le défaut de rester toujours au téléphone tous les deux à longueur de journée, ce qui énerve profondément son père alors qu'il ne fait rien de mal et ne dépense rien. Mon copain attend avec impatience le moment où l'on pourra parler sans problèmes mais s'il va dans un foyer on ne pourra plus le faire n'est ce pas? Ça peut vraiment paraître débile et ridicule, mais la vie autour de nous n'a plus de sens, le fait de parler au téléphone nous est indispensable désormais! ..

L'année dernière il fuguait sans arrêt, à dormi un grand nombre de fois dans la rue! Je lui ai interdit de le refaire, surtout que cette année je l'aime et je ne veux pas qu'il lui arrive quelque chose! Mais vu qu'il reste chez lui et essaie d'être sage et gentil, il se fait taper dans tous les sens. Je trouve ça vraiment injuste. Et non, ses frères et sœurs ne supportent pas les mêmes choses mais ils sont tout jeunes et doivent vivre avec un très mauvais père.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés

C'est vraiment un cas particulier, et tous les jours nous luttons pour que notre couple reste soudé malgré tout ça et bien d'autres choses encore. C'est vraiment difficile, j'aimerais tellement pouvoir l'aider et que tout s'arrange sans trop de difficultés et de renonciations.

Je vous remercie encore de m'avoir "écoutée".
Je vous souhaites aussi bonne chance dans votre vie, vous m'avez l'air d'une personne bien.

Par **Jibi7**, le **19/03/2014** à **00:00**

Bonsoir Loulou

Si vous n'êtes pas loin de Strasbourg, prenez contact rapidement avec l'association Themis (s'occupe du droit des enfants et des jeunes adultes) 24 Rue du 22 Novembre - 67000 STRASBOURG Tél. : 03 88 24 84 00
Si vous êtes scolarisés prenez donc rendez vous avec l'assistante sociale de l'établissement (ou avec le proviseur) normalement connaissant vos familles , ainsi que vos frères / soeurs il devrait pouvoir vous diriger vers les bonnes personnes sans necessairement vous engager dans une procédure que vous pourriez regretter pour vous ou pour vos frère et soeur.
Bon courage

Par **karja**, le **23/03/2014** à **00:45**

Bonsoir et désolé pour le retard de ma réponse.

Quand vous dites que sa mère l'empêche de sortir, est-ce que votre ami ne dispose pas d'heures de "trou" dans son emploi du temps à l'école?
Autre solution, vous pouvez téléphoner aux personnes que je vous ai conseillées afin de leur parler (en leur disant pourquoi c'est difficile pour vous de se rendre physiquement à un rendez-vous).
Vous pouvez aussi appliquer les conseils de Jibi7 juste au-dessus de mon post également.
Vous pouvez aussi prétexter une invitation de la part d'un copain, sortie cinéma ou quelque chose du genre.
Ou bien avertir la mère qu'il rentrera en retard chez lui de l'école pour une raison X.
Quoi qu'il en soit, si vraiment c'est difficile de se rendre quelque part pour un rendez-vous, au moins téléphonez (à un foyer de la DDASS ou à un planning familial, au n° de tel que Jibi7 vous a donné...).

La suggestion de Jibi7 me paraît pertinente aussi, vu que vous dites habiter dans une grosse ville, ça doit très probablement être Strasbourg, dans le Bas-Rhin (je ne connais que Strasbourg comme "grosse ville"). Si vous ne pouvez pas vous déplacer là-bas, au moins téléphonez-leur (depuis chez vous, ou depuis chez quelqu'un d'autre ou depuis une cabine téléphonique, les occasions de téléphoner ne manquent pas, normalement).
Et ne vous laissez pas impressionner par le fait que vous êtes mineurs, vous avez également des droits (le "droit des enfants" reconnu par la majorité des pays du monde, entre autres), et vous avez le droit d'être entendus, comme le droit de dire "non", le droit de refuser que l'on ne vous respecte pas ou qu'on vous maltraite, même si les mauvais comportements proviennent

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés

des parents. "Les enfants doivent respecter leurs parents", c'est valable que si les parents eux-aussi respectent leur enfants, sinon ça serait trop facile. Le respect ne doit pas aller que dans un seul sens.

Pour avoir vécu 18 ans de maltraitance de mon côté, je ne pense pas qu'on puisse "s'habituer" à ce genre de violences. J'ai bientôt 30 ans et à cause de mes parents, j'ai encore des traumatismes assez graves qui remontent à la surface de mon esprit et que je n'imaginais pas aussi graves jusqu'à maintenant.
J'ai connu aussi une histoire d'amour que j'ai vécu en secret, je n'arrêtais pas de mentir à tout le monde juste pour aller voir ma petite-amie et pour garder le plus possible cette relation secrète. J'ai aussi dormi quelques nuits dans la rue ('fin si on peut "arriver" à dormir, car en général, ceux qui sont à la rue préfèrent dormir le jour quand tout le monde passe devant nous, plutôt que la nuit où on est seul et sans défense si des inconnus veulent nous agresser).
Les violences infligées par nos parents nous détruisent très profondément et il ne faut surtout pas les sous-estimer.

Parfois on se rend compte de ces violences. Parfois on ne le voit pas quand ça nous arrive, et puis plusieurs années plus tard, ça nous revient brutalement en plein visage.
Il faut aussi essayer de se dire que si on vit dans la violence, ce n'est pas notre faute. La personne violente, c'est pas nous, c'est le parent qui nous frappe.
Ca a l'air évident, mais quand on est victime, on culpabilise très très souvent et on a tendance à croire que tout est de notre faute (on pense comme ça, parfois aussi parce que c'est plus facile de se dire que c'est à cause de nous - même si c'est faux, que de ne pas savoir pourquoi toute cette violence est tombée sur nous).
Je dirais pas qu'il ne faut pas culpabiliser, car c'est pas quelque chose qu'on peut contrôler, c'est une réaction normale quand on subit la violence, mais en tout cas il faut essayer de ne pas l'accepter, il faut essayer de la combattre. C'est précieux, une vie humaine, et on n'imagine pas tous les dégâts que des violences contre des enfants peuvent causer plus tard dans leur vie d'adulte.

Il me semble aussi que votre ami est quelqu'un qui a sa fierté d'homme. Dans ce cas, vous pouvez toujours lui dire que ce n'est pas un signe de faiblesse que d'avouer avoir besoin d'aide. Bien au contraire, il faut avoir du courage pour parler. Vous savez, il n'y a rien de pire que de se taire. La "fierté" des hommes est à double-tranchant, dans le sens où ça peut les détruire en les renfermant dans leur silence lorsqu'ils souffrent. Le problème est que le silence n'est généralement pas une solution, ça ne fait que prolonger les problèmes.
D'autant plus que la violence est inacceptable. Il ne faut pas essayer de s'habituer ou de se dire que c'est peut-être normal, car ça ne l'est pas et ça ne le sera jamais.
C'est comme pour la violence conjugale (d'ailleurs la situation de votre ami n'est pas tellement différente de celle de la violence conjugale, quand on regarde bien).
D'ailleurs ça me fait penser, il y a des numéros verts aussi que vous pouvez appeler : 119 (enfance maltraitée), c'est un numéro gratuit, même depuis un portable, et 24h/24, donc vous pouvez même appeler la nuit. Eux aussi pourront vous aider, je pense.
Vous pouvez lire ceci pour plus d'infos sur eux : http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F952.xhtml

Dans l'optique où vous ami irait dans un foyer, comme je vous l'ai dit, il y a fort à parier que, même si vous vous verriez peut-être un peu moins qu'avant (ce qui n'est pas sûr), vous pourrez quand-même continuer à vous voir régulièrement, les éducateurs tiennent aussi compte des sentiments que les enfants/adolescents ressentent (quoi de plus normal?).
Même en foyer, je continuais à fréquenter la même école et les mêmes classes, tout comme

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés

vous le souhaitez pour vous et votre ami.
Je ne vois donc pas pourquoi s'il va en foyer, vous ne pourrez plus vous parler, donc rassurez-vous de ce côté.
Quand j'étais en foyer, j'avais de l'argent de poche, et on avait un téléphone dans l'appart (c'était en 2000, avant l'apparition des forfaits illimités à 30€).
Quand il y avait un surplus de téléphone à payer car je téléphonais trop à ma petite-amie, je payais la facture. Mais maintenant avec les abonnements mobile illimité à 30€, les appels en illimités commencent à devenir de la monnaie courante, maintenant. Même quand on a un téléphone portable, moi je suis chez LaPosteMobile, et pour 24€ par mois, j'ai un forfait illimité fixe et mobile. Intéressant non? Surtout quand on veut maintenir le contact à fond avec celui/celle qu'on aime, et le paiement de la facture du mobile fait aussi partie du budget "argent de poche" et le foyer paiera l'abonnement pour vous. Tout ça est de toute façon à discuter avec eux.

Toutes ces questions pratiques, notez-les sur une feuille, toutes les questions qui vous tracassent, comme ça vous n'oublierez rien avant d'appeler, et une fois que vous aurez rempli votre feuille avec les questions, téléphonez avec votre feuille sous les yeux. Téléphonez à un foyer de votre ville (vous êtes sur Strasbourg?), téléphonez au 119, téléphonez à un planning familial, téléphonez aux coordonnées données par Jibi7 dans le post au-dessus du mien et suivez également ses conseils...
Même si vous ne pouvez pas vous déplacer, ce n'est pas grave pour l'instant, téléphonez-leur, pour un début, et ils vous aideront à savoir quoi faire ensuite. Et puis il y aura bien un moment où la mère laissera votre ami sortir (en trichant un peu sur la raison de la sortie).
Et si la peur tétanise votre ami, dites-lui bien que téléphoner ou aller voir des professionnels (éducateurs, assistantes sociales...) ne l'engage à rien, juste à se renseigner, mais c'est très important qu'il le fasse, quitte à ce que vous le fassiez ensemble, ou que vous téléphoniez ensemble pour l'encourager dans son combat.

Votre mère sait pour votre ami et ce qu'il vit? Elle en pense quoi? Elle serait prête à vous aider à l'aider?
Si possible, essayez de lui parler de sa situation et de faire appel à son côté maternel afin de la sensibiliser à la violence que vit votre ami.

En tout cas ne vous laissez pas faire et dites à votre ami de ne pas se laisser faire et de ne pas accepter la violence qu'il vit. Jamais.

Si vous le souhaitez, vous pouvez continuer à me tenir au courant, ou m'écrire si vous avez besoin de parler.
Je repasserai vérifier mes messages régulièrement.

Bon week-end dans la mesure du possible et gardez courage, même si je sais bien que ce n'est pas facile.

karja

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés